

PV

RÉUNION DU 15/12/2021

CONCERNE : AMÉNAGEMENT ET VALORISATION TOURISTIQUE DES ANCIENS BASSINS DE DÉCANTATION DE FRASNES-LES-ANVAING

LIEU DE LA RÉUNION : CASERNE DE LEUZE-EN-HAINAUT

La présente liste de diffusion reprend les intervenants systématiquement concernés par l'étude. Il revient à chacune des parties d'en étendre la diffusion à d'autres personnes concernées si elle le juge utile dans le strict cadre du projet. Si vous avez des remarques à formuler, nous vous invitons à les faire par courrier ou mail endéans les huit jours. Sans remarques de votre part, nous considérons que vous êtes d'accord sur les termes du présent rapport.

1. INTERVENANTS

FONCTION	SOCIETE	NOM	MAIL	TÉL	P	D
Maître d'ouvrage	Commune de Frasnes-lez-Anvaing	Dominique Vallez	secretariatcommunal@frasnes-lez-anvaing.be	+32 (0) 69 87 16 21		X
		Laurent Louette	l.louette@frasnes-lez-anvaing.be	+32 (0) 492 85 70 95		X
		Thomas Van den Brill	communications@frasnes-lez-anvaing.be	+32 (0) 69 87 16 45		X
		Sébastien Dorchy	seb.dorchy@hotmail.com	+32 (0)477 96 75 35		X
Assistance à la maîtrise	IDETA	Gaëtan de le Hoye	deLeHoye@ideta.be	+32 (0) 477 28 42 67		X
		Thomas Vionnet	vionnet@ldeta.be	+32 (0) 473 65 22 29		X
Coordinateur CRIE	CRIE Mouscron	Gatien Bataille	gatien@criemouscron.be	+32 (0) 488 18 08 79	X	X
Bureau d'étude	AGUA	Emilie Marien	Emilie.marien@agua-online.be	+32 (0) 498 23 28 09	X	X
		Maud Rahir	maud.rahir@agua-online.be	+32 (0) 10 45 15 20	X	X
Capitaine des pompiers	ZSWAPI	Eric Satsik	eric.stasik@zswapi.be	+32 (0) 69 62 05 00	X	X

2. RAPPORT

1.	<p>Présentation du projet des bassins adapté.</p> <p>Analyse de la Hall polyvalente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment qui accueille le local technique, le monte-charge et l'escalier d'accès à la terrasse panoramique doit être RF 1H. Il faut veiller à respecter les normes concernant le monte-charge. Il faut prévoir un extincteur par niveau (1/80 m²), avec extincteur mousse. - La détection incendie est généralisée pour la Hall. - Il faudra que l'entreprise fournisse une copie de l'installation électrique et une copie de l'installation des panneaux photovoltaïque.
----	---

	<ul style="list-style-type: none">- Le camion doit avoir accès à une façade en cas d'incendie, ce qui est le cas sur les plans. <p>Analyse du parc :</p> <ul style="list-style-type: none">- Il faut que l'accessibilité du camion soit de 13 Tonnes et 4m de passage libre. (Ok pour le béton désactivé 2m et les dalles gazon de part et d'autre 1m).- Dans la signalétique il faudra inclure le nom de l'emplacement et le numéro d'urgence en cas de situation qui nécessite l'appel aux secours. (Comme dans le premier rapport en annexe).- L'accessibilité pompiers est nécessaire jusqu'au 2^e point de rassemblement comme sur les plans.- Les éléments tels que : le caillebotis, le cheminement dans l'eau, le ponton de la mare devront être vérifié d'un point de vue stabilité mais devront aussi être réceptionné par un organisme de type « Vinçotte ».- La nécessité d'une barque sur le site est dans le premier rapport en annexe. Il faut trouver un endroit ou placer la barque qu'elle soit accessible mais sous-surveillance. A priori Dans l'axe du champ de vision de la caméra sous la Hall. Celle-ci pourrait être accroché à un cadenas avec une petite vitre à briser pour avoir accès à la clé qui déclenche l'alarme ? (Comme dans les trains). Ce point est encore à voir avec la commune.- Pour la marre amphibie un petit garde-corps comme sur le caillebotis afin de garder la transparence. <p>Le premier rapport de prévention est toujours d'application.</p>
--	---

Emilie Marien et Maud Rahir,
Pour AGUA sprl.